

Vous avez sûrement reçu, pour une raison ou une autre, des questionnaires comportant une rubrique relative à votre profession. Celle-ci mentionne souvent parmi les réponses proposées : « retraité », « chômeur » ou « autre forme d'inactivité ». Des réponses parfaitement en phase avec terminologie officielle française. Mais est-il vraiment acceptable qu'on qualifie ainsi « d'inactifs », en y incluant les jeunes, plus de la moitié de la population ? Plus de la moitié ? Oui, vous avez bien lu, comme on le verra d'entrée de jeu dans cet article protestataire.

Une majorité d'« inactifs » ?

Philippe Lazar

UN SIMPLE CALCUL

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) distingue explicitement deux catégories de citoyens : les « actifs » et les « inactifs », en ne retenant de facto comme réelles « activités » que les activités professionnelles. Sont dès lors considérés comme « inactifs » les jeunes, les chômeurs et ceux qui ont dépassé l'âge de la « retraite ». Et cette catégorisation concerne plus de la moitié du temps de vie : les 18 premières années, les 22 années « d'inactivité » post-professionnelle (de 60 à 82 ans, 82 ans étant l'actuelle espérance de vie) et, en prime, quelques années de chômage, donc au total de l'ordre de 45 ans sur 82... Même conclusion si l'on compte en termes de nombre de nos concitoyens selon leur âge : en 2016, il sont un peu plus de 32 millions à être dans la tranche d'âge allant de 20 à 59 ans,

16 millions à avoir moins de 20 ans et 16 millions plus de 60 ans. Si l'on tient compte des quelque 3 millions de chômeurs, la France comporte environ 29 millions « d'actifs » et 35 millions « d'inactifs »...

DES MOTS PERVERS

Peut-être dira-t-on en première réaction à ce constat : « Mais « actifs » et « inactifs » ce ne sont là que des mots ! ». Certes ! Mais ce sont des mots destructeurs, comme le sont bien d'autres expressions, dont, souvent, on ne perçoit pas de façon immédiate la nocivité tant on est habitué à les entendre. Et pourtant...

Des exemples ? L'un des plus courants (aujourd'hui heureusement quelque peu en perte de vitesse) : les femmes « qui ne travaillent pas » – entendez celles qui n'ont pas d'activité « professionnelle » parce qu'elles sont « au foyer » – l'endroit où l'on

cuisine, fait le ménage, s'occupe des enfants etc., et où donc, à l'évidence, on ne « travaille » pas...

Mais aussi le mot « retraite » lui-même, qui implique qu'on se « retire » de la vie « active », qu'on s'apprête à « dégager », pour reprendre un mot qui aujourd'hui fait florès. Les Espagnols ne parlent pas, eux, de retraite mais de *jubilación* : que n'utilisons-nous pas nous-mêmes « jubilation », nous qui disposons du mot « jubilé » !

Ou encore le mot « handicapé », qui met au compte de l'individu porteur d'une déficience le fardeau dont la solidarité humaine a pour vocation de tenter de l'alléger : on n'est pas « handicapé » parce qu'on souffre d'une déficience, on ne le devient que si celle-ci n'est pas suffisamment prise en compte et compensée. Il semble toutefois qu'on commence, dans ce cas aussi, à prendre conscience du problème puisqu'on parle maintenant de plus en plus souvent de personnes « en situation de handicap ».

D'autres exemples encore ? Bien sûr ! Ainsi celui de l'utilisation intempestive mais si courante de l'article défini « le, la ou les » : « les » Noirs, « les » musulmans, « la » communauté juive, etc. De telles désignations collectives, même lorsqu'elles ne sont pas intentionnellement à vocation d'enfermement ou d'exclusion xénophobe ou raciste, sont presque toujours ultra-simplificatrices. Elles créent des catégories virtuelles parfaitement artificielles, qu'on traite dès lors en tant que telles alors même qu'elles n'ont réellement « d'existence » qu'au travers des mots qui abusivement les désignent.



D.R.

AU-DELÀ DES MOTS

Revenons au concept « d'inactivité ». La confusion entre « activité professionnelle » et « activité » est particulièrement lourde en termes de conséquences sociales et politiques. Elle conduit de fait à ne reconnaître formellement comme socialement utile que l'exercice d'une profession, accompagné, d'une façon ou d'une autre, par une rémunération. C'est à la fois délétère et évidemment faux.

Délétère parce qu'une telle attitude induit notamment une lourde différence entre les deux périodes « d'inactivité » : celle qui précède l'entrée dans la vie professionnelle et celle qui lui succède. Les jeunes, avant de « travailler », sont soi-disant « inactifs » – il suffit de les observer ! – mais ils vont *devenir* « actifs », l'avenir de la société repose sur eux. Ils sont donc, eux, contrairement à leurs aînés, fondamentalement porteurs d'espoir et leur utilité sociale ne fait aucun doute. En revanche ceux qui ont dépassé le cap de l'âge de la « retraite », on accepte certes, par solidarité, de les conserver le plus

longtemps possible en vie et même, habituellement, on leur sert, sous une forme ou sous une autre, une « pension ». Mais ils sont néanmoins à la charge de la société, sans espoir de redevenir vraiment utiles, et on le leur fait bien comprendre en les désignant comme « inactifs » !

Faux parce qu'à l'évidence l'activité professionnelle n'est pas, et de loin, la seule forme d'engagement dans la société. En font partie toutes les pratiques d'insertion dans la vie collective, à l'échelle familiale ou associative, qu'elles soient ou non formalisées. Une part majeure de la société civile fonctionne sur cette base et cela bien évidemment indépendamment de l'âge. De surcroît nous savons que l'évolution des modalités concrètes de « production » par toutes les formes d'informatisation ou de robotisation en cours de rapide développement ne pourront que réduire progressivement le temps de travail humain aujourd'hui consacré à ces activités productives. « L'activité », ne serait-ce que pour cette raison, prendra inévitablement des formes différentes et il serait grand temps de commencer à s'y préparer.

LES CONSÉQUENCES DE LA CROISSANCE DE L'ESPÉRANCE DE VIE

Une autre raison impérieuse de renoncer à la catégorisation ici dénoncée est de prendre en compte l'évolution actuelle de l'espérance de vie. Selon les prévisions de l'Institut national d'études démographiques (INED), la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus passera au cours du demi-siècle à venir de 25 à 35 %, le pourcentage « d'inactifs »

croîtra dès lors en conséquence, et cela même si le chômage baisse de façon significative au cours de cette période.

Nous passons déjà aujourd'hui plus de la moitié de notre vie en tant qu'« inactifs ». Continuerons-nous indéfiniment à garder la même terminologie et, derrière les mots, la même idéologie, lorsque cette proportion aura encore augmenté ? D'autres pays que le nôtre n'ont pas la même fixation que nous sur l'âge de la « retraite ». Cela ne signifie pas qu'ils aient raison et que nous ayons tort. Mais peut-être ce simple constat différentiel pourrait-il nous conduire à nous interroger sérieusement, en partant notamment de l'évolution démographique en cours et de ses conséquences, sur la façon de gérer de façon un peu moins rigide notre conception du « travail » et à reconnaître comme socialement légitimes bien d'autres formes d'activité que celles qui sont aujourd'hui formellement admises.

Quand l'État se décidera-t-il pour sa part à commencer par abolir le langage fort contestable qu'utilisent ses propres administrations ? ☺